

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT  
**HERAULT**  
ARRONDISSEMENT  
**LODEVE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 30 Mars 2017**

**Commune de  
PAULHAN**

**N° 2017/03/13**

Date de la convocation	21 /03 / 2017
	<b><u>Votes : 25</u></b>
Présents : 23	Pour : 25
Absents : 2	Contre : 0
Représentés : 2	Abstention : 0

L'an deux mille dix sept et le trente Mars

Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, ALAMBERT Elie, ALEIX Bertrand, ARNAUD-PONCY Pierrette, ARNAUD Raymond, BIROUSTE Pascal, BONSIGNORI Vincent, BOUISSON Mylène, DJUROVIC-BESALDUCH Aleksandra, DUPONT Laurent, ENGELVIN Gérard, GASC Georges, GASPARD Chantal, GAVINET Isabelle, GUERIN Audrey, HEREDIA Fabienne, JAM Thierry, JAURION Léon, L'HOTE Valérie, RICARD Christine, ROIG José, ROYON Sophie, SEBASTIAN David.

Etait Absent : MM. BALLESTER Christian, BORGNAT Géraldine.

Procuration : - Mme WEHRMEIJER Patricia à Mr ALEIX Bertrand  
- Mme AMMARI Hanane à Mr ARNAUD Raymond

**Objet** : Acquisition de la parcelle cadastrée section AB n°810 pour l'euro symbolique

Monsieur le Maire rappelle l'emplacement réservé C25 relatif à la création d'un piétonnier rue de la Candaurade, intégré au Plan Local d'Urbanisme approuvé le 18/02/2008.

Il précise que la parcelle cadastrée section AB n°810, d'une superficie de 624 m<sup>2</sup>, est cédée à la commune pour l'euro symbolique.

Accusé de réception en préfecture  
034-213401946-20170330-2017-03-13-DE  
Date de télétransmission : 03/04/2017  
Date de réception préfecture : 03/04/2017

Puis, il indique au conseil municipal qu'il convient de formaliser cette acquisition auprès de Maître RASIGADE, Notaire à PEZENAS.

Oui l'exposé de son rapporteur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve l'acquisition pour l'euro symbolique de la parcelle cadastrée section AB n°810 d'une superficie de 624 m<sup>2</sup>, comme prévu par l'emplacement réservé C25 du PLU, approuvé le 18/02/2008 ;

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à l'effet d'effectuer toutes les démarches et formalités relatives à la signature de l'acte notarié en l'étude de Me RASIGADE, notaire à PEZENAS.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire  
Claude VALERO



Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture  
034-213401946-20170330-2017-03-13-DE  
Date de télétransmission : 03/04/2017  
Date de réception préfecture : 03/04/2017